



**« ETUDE COMPLETE DES NOUVEAUTES DE LA  
RÉFORME DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT  
COMPTABLE ET À L'INFORMATION FINANCIÈRE & AU  
SYSTÈME COMPTABLE OHADA APPLICABLE À  
COMPTER DU 1ER JANVIER 2018 »**

**A Libreville, les 22 et 23 février 2018 de 8h30 à 17h**

## **OBJECTIFS**

---

Toutes les entreprises éligibles au nouveau référentiel comptable du 26 janvier 2017 sont tenues de basculer leur comptabilité au SYSCOHADA REVISE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Or, ce nouveau référentiel apporte des changements significatifs dans son cadre normatif, structurel et dans le fonctionnement des comptes, d'une part, et dans la présentation des états financiers, d'autre part.

A cet effet, les Directeurs comptables et financiers/les Directeurs Administratifs et financiers/les chefs comptables/les comptables/les collaborateurs des services comptables/les auditeurs/les financiers/toutes les personnes en relation avec la comptabilité se doivent de maîtriser les innovations du droit comptable et du nouveau système comptable OHADA dans tous les aspects significatifs.

Dans cette perspective, les résultats attendus par le séminaire de formation sont :

### **1- Connaître**

- Les bases conceptuelles et les principes qui conditionnent la qualité des états financiers selon le SYSCOHADA révisé ;
- Les règles de fonctionnement des comptes du SYSCOHADA révisé ;
- Les règles d'élaboration des nouveaux états financiers ;
- les innovations apportées par le SYSCOHADA REVISE

### **2- Savoir faire**

A partir des cas pratiques, être capable de :

- Produire les états financiers fiables et conformes à la nouvelle réglementation du SYSCOHADA ; -
- Faire correctement le basculement au SYSCOHADA révisé, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **PROGRAMME DE FORMATION**

---

### **Module 1: Droit comptable OHADA et cadre conceptuel**

Section 1: Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière

Section 2: Cadre conceptuel et champ d'application du SYSCOHADA révisé

Section 3: Hypothèses de base et principes comptables fondamentaux du SYSCOHADA révisé

Section 4: Caractéristiques qualitatives de l'information financière et définitions

### **Module 2: Modifications et innovations introduites par la réforme aux comptes de bilan et de gestion**

Section 1: Objectifs et principes généraux

Section 2 : Modifications apportées aux comptes du bilan

Section 3 : Modifications apportées aux comptes de gestion

### **Module 3: Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels individuels**

Section 1 : Objectifs et structure des états financiers

Section 2 : Règles générales de présentation

Section 3 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels du système normal

Section 4 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels du système minimal de trésorerie (SMT)

### **Module 4 : Basculement au SYSCOHADA révisé à la date du 1er janvier 2018**

Section 1 : Principes de base à respecter

Section 2 : Mise en œuvre pratique

### **ANIMATEURS**

---

- **Pr. Hervé NDOUME ESSINGONE**, Agrégé des universités en science de gestion, Enseignant de Finance à l'INSG, Président du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'INSG. Ancien DG de l'INSG et de BGFI Business School.
- **Gaston Roger ANGUILE NTOKE**, Expert-Comptable diplômé/Agréé CEMAC, Commissaire aux Comptes. Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Paris. Plus de vingt ans d'expérience professionnelle en Conseil, enseignant-chercheur associé à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et à l'IST du Gabon et ancien analyste business chez International Consulting Group en France.
- **Eric MONLANDJO**, Expert-Comptable diplômé/Commissaire aux Comptes, (Bénin) dix-huit ans d'expérience professionnelle en expertise comptable, audit et animation des séminaires de formation.

## INFORMATION



CONSEIL - AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE

Chaque participant à la formation aura droit à la liste complète des comptes selon le SYSCOHADA REVISE– les états financiers selon la nouvelle présentation – les tableaux de correspondance, postes/comptes.

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**(A retourner au plus tard le 16 février 2018)**

### **ENTREPRISE OU ORGANISME**

Raison sociale : .....

Boîte postale : .....Tél : .....Fax : .....

E-mail : .....

### **IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS**

N°	Nom (s) et Prénom(s)	Contacts	Fonction	Montant
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
			MONTANT TOTAL	
			TVA 18%	
			NAP	

### **CONDITIONS GENERALES**

- Frais de participation à la formation : 350 000F CFA/personne HT. Règlement 100%, au plus tard 7 jours avant la formation et comprennent les pauses café, les déjeuners et la documentation.
- La participation à la formation n'est valable qu'après le retour du bulletin de participation dûment signé et accompagné du règlement ;

- Toute annulation par un participant doit être déclarée au plus tard 5 jours avant la date du séminaire, au cas contraire aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Le cabinet se réserve la possibilité d'annuler une session de formation ou la reporter, en cas d'insuffisance d'inscriptions ou en cas de force majeure.

**CONTACT DU CABINET : 06 39 78 19 (M. Gariel)**

**Information disponible sur notre site internet :**

**[www.caudexco.com](http://www.caudexco.com)**

(Signature et cachet de l'organisation)